

ASSOCIATION CLUB DES NAGEURS DE POINDIMIÉ

RÈGLEMENT DU MEETING DU CLUB DES NAGEURS DE POINDIMIÉ DU SAMEDI APRÈS MIDI 20/4/19 ET DU DIMANCHE MATIN 21/04/19

Article 1

Le club des nageurs de Poindimié organise son premier meeting de natation sportive le samedi 20/04/19 après midi et le dimanche 21/04/19 matin, à la piscine municipale de Poindimié.

Article 2

Lors de ces deux journées, la restauration sera possible sur place le samedi midi à la piscine (pizzas, gâteaux, boissons ...). Pour le samedi soir et le Dimanche matin, les repas devront être réservés auprès du bureau du club de Poindimié. Mail : franckish@live.fr thierry.catala.nc@gmail.com, tel : 427304.

Le dimanche midi, le repas sera offert par le CN Poindimié sur l'espace détente de la piscine (nombre de participants à donner). Il s'agira d'un cochon cuisiné au four traditionnel kanak.

Article 3

L'hébergement des compétiteurs, entraîneurs, officiels, et parents ainsi que les repas du samedi soir et petit déjeuner du dimanche matin est possible sur le même site (internat du lycée Antoine Kela de Poindimié). Réservation auprès du bureau du club des nageurs de Poindimié.

Article 4

Les droits d'engagements pour les deux réunions sont fixés à 1000 francs par nageur et nageuse.

Article 5

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés Filles et Garçons de la catégorie « Avenirs » (Filles 2009 et + jeunes, Garçons 2008 et + jeunes).

Article 6

- Les classements seront effectués aux temps pour les épreuves du samedi après-midi.
- L'Australienne se fera par année d'âges filles et garçons séparés. Les trois premiers de chaque Australienne seront récompensés (modifications possibles suivant évolution).
- Pour les relais, des équipes mixtes doivent être composées de 2 Filles et 2 Garçons.
- Les équipes seront composées des mêmes participants pour les deux relais.
- Les classements se feront aux temps (les trois premiers relais seront récompensés).

Article 7

La règle du « faux départ » sera autorisée.

Pour la conformité des nages, des virages, et arrivées, les arbitres seront seuls juges.

Article 8

L'ensemble des engagements (nageurs titulaires de l'ENF3 ou pas) devra être envoyé au CNP, via un fichier Excel que le club transmettra.

❖ La clôture des inscriptions est fixée au 16 avril 2019 à 12h00.

LE PRÉSIDENT
signé: Thierry CATALA